

A une réunion du comité tenue le mercredi, 2 mars 1932, on a adopté la résolution suivante:

Que les témoignages recueillis et les pièces à conviction déposées au comité spécial de la Chambre des communes créé pour faire enquête sur l'entreprise hydroélectrique de Beauharnois et renvoyés à ce comité, soient reçus et acceptés par notre comité pour lui servir d'éléments de preuve, dans la mesure même et avec le même effet que si les témoins avaient été entendus et les pièces, déposées durant la présente enquête, subordonnément, toutefois, au contre-interrogatoire qui pourrait être fait des intéressés; que le Livre bleu intitulé "Comité spécial sur l'entreprise d'énergie électrique de Beauharnois", session de 1931, imprimé par l'imprimeur du roi et formant l'annexe n° 5 aux Journaux de la Chambre des communes pour 1931, soit employé, cité et traité par ce comité et son conseil juridique comme renfermant la transcription authentique de tout ce qui y est rapporté et imprimé; et en outre que les pièces à conviction reçoivent les mêmes numéros qu'elles ont reçus audit comité de la Chambre des communes.

Qu'en plus des témoignages recueillis et des pièces à conviction acceptées par le comité, tous les témoignages recueillis et les pièces à conviction acceptées par le comité des Communes constituent partie des éléments de preuve rassemblés à la présente enquête. Les pièces sont numérotées de 1 à 154.

On attire particulièrement l'attention sur les instructions données à notre comité, lesquelles lui enjoignaient de tenir compte du rapport du comité spécial de la Chambre des communes, en tant qu'il concerne d'honorables membres du Sénat, et de recueillir de nouveaux témoignages. En conséquent, on juge à propos que le présent rapport, autant que les témoignages puissent le motiver, soit fondé sur le rapport adopté à l'unanimité par le comité de la Chambre des communes et suive ce rapport dans sa composition et son plan. A cette fin, ce comité, à titre de partie intégrante de son rapport, demande à extraire et, dans ses commentaires et conclusions ressortant des témoignages, à adopter certaines parties dudit quatrième rapport du comité des Communes, daté du 28 juillet 1928, tel qu'il suit, à l'exception des modifications expresses qui y seront apportées comme il sera indiqué par la suite. Les extraits seront imprimés en italiques.

RAPPORT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

MARDI, 28 juillet 1931.

Le comité spécial chargé de faire enquête sur l'entreprise de la Beauharnois a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

1—Le 10 juin 1931, la Chambre des communes a adopté la résolution suivante: Qu'un comité formé de MM. Dorion, Fiset (sir Eugène), Gardiner, Gordon, Jacobs, Jones, Lennox, MacKenzie (Vancouver-Centre), et Stewart (Lethbridge), soit chargé dans la mesure où les questions dont il s'agit relèvent de la compétence du Parlement du Canada, d'examiner, depuis ses débuts, l'entreprise d'énergie électrique de Beauharnois, comportant l'aménagement du débit du fleuve Saint-Laurent, et sans restreindre, de quelque façon que ce soit, la généralité des termes précédents, de s'enquérir, en particulier, des questions soulevées par l'honorable député d'Acadia (M. Robert Gardiner), dans son discours du 10 mai dernier, à la Chambre des communes, tel que reproduit aux pages 1875 à 1887 du journal des débats (version anglaise), et, le cas échéant, de faire rapport de ses observations et de ses constatations; avec le pouvoir de citer des témoins et d'exiger la production de tous écrits et dossiers.